MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

Décision n° 2004 du 11 septembre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'armement

NOR : *INTJ1823799S*

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 2398 du 1er décembre 2017 (NOR : INTJ1727084S),

Décide :

Article 1er

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er octobre 2018 :

Deniaux Alexis NIGEND : 199 765 NLS : 8 043 898

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er octobre 2018 :

Fracchiolla Joseph NIGEND : 149 890 NLS : 8 007 639

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 septembre 2018.

Le colonel, commandant
la gendarmerie de l'armement,
D. Rémond